

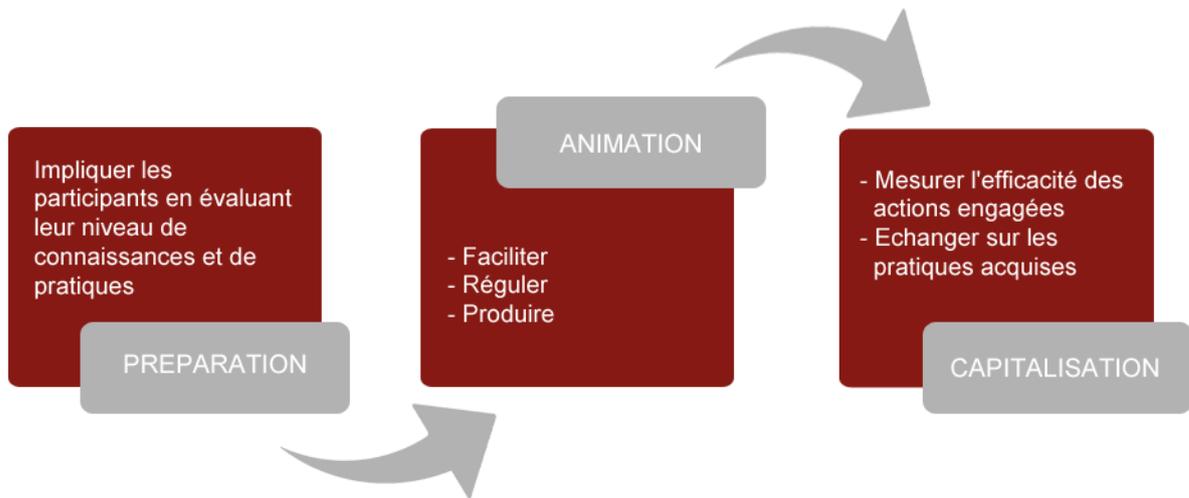
FORMATION

ETRE REFERENT CSE - HARCELEMENT SEXUEL



NOTRE APPROCHE

Acquérir de nouvelles capacités et renforcer votre expertise



Mon rôle en qualité de formatrice est de :

Produire

- Concevoir un module adapté à l'environnement de l'organisation et ses enjeux
- Créer un cadre protecteur pour l'apprentissage de chacun : explication des objectifs et des enjeux
- Gérer le temps

Faciliter

- Accueillir et favoriser les échanges
- Encourager les initiatives individuelles
- Utiliser des supports et aides visuelles adaptés à la pédagogie

Réguler

- Veiller à assurer un climat de confiance
- Rechercher de vrais consensus
- Faire progresser le groupe

RESPECT DE CHACUN

Accepter que chacun voit sa vision du monde suivant son propre prisme. Ces différences sont notre richesse.

CONFIANCE

Apprendre de nos erreurs, de nos expériences et de nos doutes pour développer notre expertise.

ENTHOUSIASME

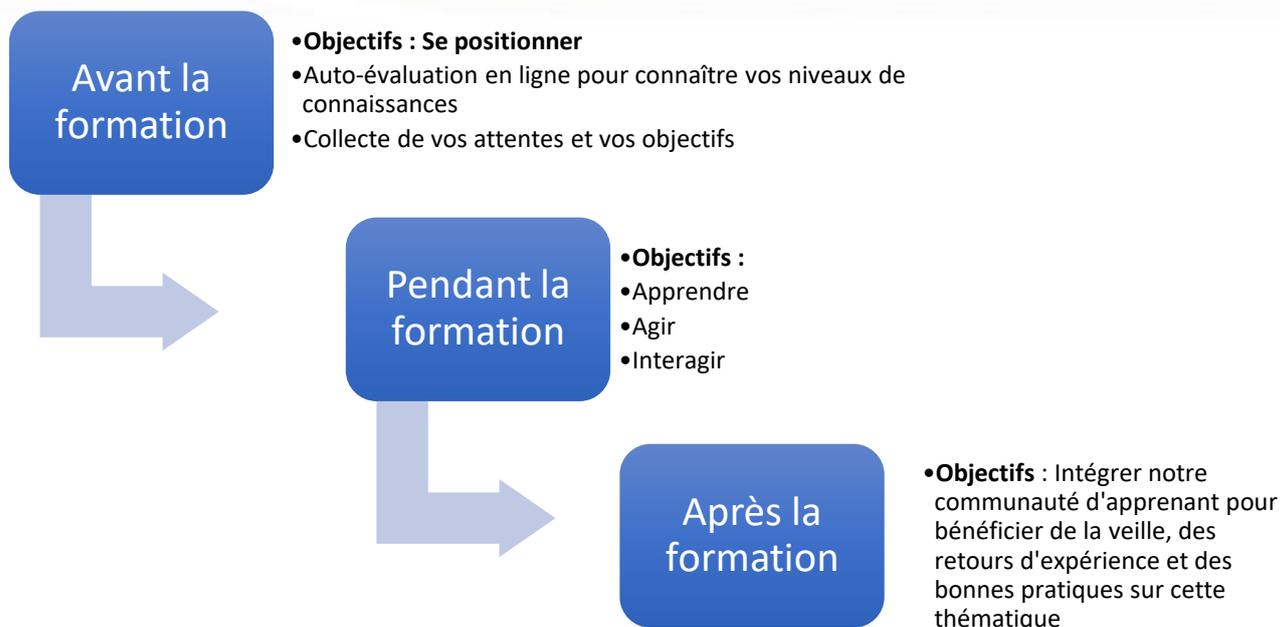
Venir avec le sourire, communiquer sa bonne humeur et son énergie pour donner l'envie à l'équipe d'aller plus loin.

CREATIVITE

Proposer de nouveaux projets, oser de nouvelles idées pour construire des activités qui nous ressemblent.

Organisation de votre formation

La formation est construite en trois temps pour répondre aux objectifs pédagogiques et à l'acquisition de vos nouvelles capacités.



Toute situation de handicap pouvant impacter l'organisation de la formation doit être communiquée avant le démarrage des animations pour adapter notre animation.

Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap dans vos locaux sont vérifiés avant la signature de la convention et mentionnés dans la convention.

Etre Référént Harcèlement du CSE

L'article L1153-1 du code du travail stipule « qu'aucun salarié ne doit subir des faits (...) assimilés au harcèlement sexuel ». De plus, l'introduction de la notion d'agissement sexiste dans le code du travail par la loi relative au dialogue social et à l'emploi (2015) vise à combattre le « sexisme ordinaire » auquel peuvent être confrontés les salariés.

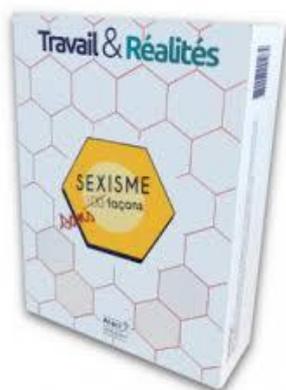
Ceci est relayé aussi par le code pénal et la loi Schiappa de 2018 a encore renforcé la lutte contre les violences sexuelles.

Tous les CSE quel que soit l'effectif (donc à partir de 11 salariés) doivent nommer un « référént harcèlement et agissements sexistes ».

Ce référént doit obligatoirement être un membre du comité social et économique mais pas nécessairement un membre titulaire. Le référént peut être un membre suppléant. Cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans cette mission de Référént CSE. Formation à jour des dernières actualités législatives et réglementaires.

Les + de la formation :

- ✓ Débat à l'appui de vidéos
- ✓ Interaction et appropriation du vocabulaire et des différences de perception par un jeu pédagogique sur plateau de l'ANACT.





Objectif opérationnel

Intervenir dans une logique de prévention contre les violences sexuelles et les agissements sexistes

Public visé

Référént harcèlement désigné par le CSE

Pré requis

Avoir été désigné Référént pour la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes par son CSE

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique et les obligations de chacun dans la lutte contre le harcèlement
- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel ou agissement sexiste
- Identifier les comportements et les situations à risque
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention.
- Savoir réagir en cas de harcèlement sexuel.
- Etre un acteur reconnu de la démarche de prévention pour l'entreprise

Programme de formation

1) Mieux identifier les différentes facettes du sexisme au travail

- La perception et la réalité
- Du sexisme ordinaire au sexisme hostile
- Du non sexisme à l'agression

2) Se repérer dans le cadre règlementaire et légal

- Les définitions clés juridiques
- Les sanctions encourues
- Les textes applicables au domaine publique
- Le rôle de l'employeur
- Les attributions du CSE

3) Prévenir et agir

- De la prévention primaire à la prévention tertiaire
- Les rôles des acteurs
- Engager les actions de traitement
- Le plan annuel de prévention

Méthodes mobilisées

Méthode interrogative via
Outil Klaxoon

Moyens pédagogiques

Support d'animation
Jeu pédagogique

Modalités d'évaluation

Test d'évaluations
Attestation de formation

Durée

1 jour
Dates garanties sur LYON et SAVOIE à partir de 2 participants
Groupe de 6 participants maximum

Tarif

Inter : 620 € HT par participant
Intra : nous consulter

Accès PMR

Oui, merci de nous le signaler

RESPECT DE CHACUN

CONFIANCE

ENTHOUSIASME

CREATIVITE

CONTACT



**ORGANISATION ET AUDIT DES SYSTEMES
OREAS CONSEIL**

SIRET : 510 515 513 00032

NDA : 82691066469

3B Rue Jacky POULET 69970 CHAPONNAY

Tél : 04 72 09 62 55

www.oreas-conseil.com



Venez nous voir...

Ou on vient chez vous !



Notre programmation 2021



AGENCE SAVOIE :

- ✓ 28/09/21
- ✓ 26/10/21
- ✓ 23/11/21



AGENCE LYON :

- ✓ 17/09/21
- ✓ 22/10/21
- ✓ 26/11/21

Votre formatrice : Stéphanie Cazenave

**Consultante en management des organisations – Responsable pédagogique
Auditrice certifiée MASE et QUALIOPi**



Accompagnement depuis plus de vingt ans les organisations dans la mise en place de leur système de management, j'ai toujours considéré les structures comme un lieu d'apprentissage et de croissance des activités et des individus.

Mon parcours est nourri de projets de certifications et de transformation des organisations m'apportant **une riche expérience en management de projet et en amélioration des process de l'entreprise**. Mes interventions adoptent une approche systémique et managériale répondant aux complexités des organisations.

Mon rôle pour votre organisation :

- ✓ **Structurer votre démarche** en m'appuyant sur des référentiels de management QSEDD,
- ✓ **Faciliter les échanges** au sein du groupe en adaptant l'animation au niveau de **cohésion d'équipe**,
- ✓ **Auditer** pour sécuriser votre organisation et évaluer **son niveau de maturité**.

Parcours

**Fondatrice d'OREAS
Conseil – Organisation et
Audit des Systèmes**

**Responsable qualité
système & projet
SEGULA TECHNOLOGIES**

**Consultante et
formatrice
CAMPANELLA
CONSULTANTS**

Qualification

**DU Management de la
qualité de vie au travail**

**Certification DISC et
WPOT Success insight**

Auditrice agréée MASE

**Auditrice certifiée
Référentiel National
Qualité**

Cadre de référence

**Les systèmes de
management QSE**

**L'analyse
transactionnelle**

**La théorie
organisationnelle de
BERNE**

«
Oser»

l'incroyable aventure d'être soi. »

Simone De Beauvoir

RESPECT DE CHACUN

Accepter que chacun voit sa vision du monde suivant son propre prisme. Ces différences sont notre richesse.

CONFIANCE

Apprendre de nos erreurs, de nos expériences et de nos doutes pour développer notre expertise.

ENTHOUSIASME

Venir avec le sourire, communiquer sa bonne humeur et son énergie pour donner l'envie à l'équipe d'aller plus loin.

CREATIVITE

Proposer de nouveaux projets, oser de nouvelles idées pour construire des activités qui nous ressemblent.

NOS AGREMENTS

- OREAS CONSEIL agréé afin de dispenser la formation prévue à l'article L. 2315-18 du code du travail, au bénéfice de la délégation du personnel du comité social et économique – DIRECTE AUVERGNE RHONE ALPES
- N° déclaration d'activité : 82 69 10664 69



N° 2020/87652.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

OREAS CONSEIL

N° de déclaration d'activité : 82881088488

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

3B RUE JACKY POULET FR - 88870 CHAPONNAY

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-064 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-065 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.8316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 8316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1214

Ce certificat est valable à compter du (première/first day)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-08-05

JULIEN
NIZRI

2024-08-04



Ce document est un logiciel d'identification. Émission en original de l'organisme certifié.
This document is electronically signed. It should be in original upon request (certification only).

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashcode QR
Code pour vérifier la validité du certificat

AFNOR Certification est un organisme accrédité AFNOR Certification est un organisme accrédité. CERTI A 1214 120220

11 rue Princesse de Piémont - 93271 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T: +33 (0)1 41 82 82 00 - F: +33 (0)1 41 17 80 30
RIS au capital de 16 187 000 € - 478 478 000 RCS Nanterre - www.afnor.org



RESPECT DE CHACUN

Accepter que chacun voit sa vision du monde suivant son propre prisme. Ces différences sont notre richesse.

CONFIANCE

Apprendre de nos erreurs, de nos expériences et de nos doutes pour développer notre expertise.

ENTHOUSIASME

Venir avec le sourire, communiquer sa bonne humeur et son énergie pour donner l'envie à l'équipe d'aller plus loin.

CREATIVITE

Proposer de nouveaux projets, oser de nouvelles idées pour construire des activités qui nous ressemblent.